

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

80140

Objet

LOYERS CENTRE MEDICO-  
SOCIAL ET VILLA L'ETOILE

DATE DE CONVOCATION  
17 novembre 1980

DATE D'AFFICHAGE  
17 Novembre 1980

Nombre de conseillers  
en exercice 27

Nombre de présents 21

Nombre de votants 26

Pour \_\_\_\_\_

Contre \_\_\_\_\_

abstention \_\_\_\_\_

UNANIMITE

# Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt  
le vingt et un novembre à 20 heures  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de Monsieur LIS.

Etaient présents : MM. LIS, FABER, Melle FOUCHÉ, MM. BOUTET, LACHAUD,  
BOUCHET, DUFOUR, PAPEAU, COLLE, MONTRON, POUGET, BOISARD, GUICHAOUA  
MAURELLET, BROTREAU, BERLAND, DUFÉIL, PELLETIER, TAP, CABAL,  
Mme TACQUET.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BUJARD par M. BOUCHET - M. TETARD par M. DUFOUR  
BOULAN par M. BROTREAU

Absents : MM. POLIMAILLOUX par M. BOUTET  
NAULIN par M. MONTRON  
VIAUD

Monsieur MONTRON

a été élu Secrétaire.

Par délibération en date du 16 Novembre 1979, le Conseil  
Municipal a fixé comme suit, à compter du 1er Janvier 1980, le  
loyer mensuel des immeubles communaux suivants :

- Centre Médico-social

A.P.A.S.	868 F
Logement de Mme DEJEAN	269 F

- Villa l'Etoile  
M. DUBUC Francis

335 F

La Commission des Finances dans sa séance du 14 Novembre 1980  
a proposé de réviser ces loyers en les indexant proportionnellement  
à l'écart existant entre l'indice national INSEE de la construction  
du second trimestre 1979 égal à 510 et celui du second trimestre  
1980, dernier indice connu égal à 587.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu la proposition de la Commission des Finances en date du  
14 Novembre 1980

DECIDE :

.../...

- de fixer comme suit à compter du 1er janvier 1981, le loyer mensuel des immeubles communaux suivants :

- Centre médico-social

A.P.A.S. 998 F (NEUF CENT QUATRE VINGT DIX HUIT FRANCS)  
Mme DEJEAN 309 F (TROIS CENT NEUF FRANCS)

- Villa l'Etoile

M. Francis DUBUC 385 F (TROIS CENT QUATRE VINGT CINQ FRANCS)

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au Registre, MM. les Membres présents.



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Pierre LIS

